

THE
QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, NOVEMBER 1, 1764.

JEUDY, le 1 de NOVEMBRE, 1764.

A L E P P O, May 23.



WE have received the following Intelligence by Letters from Bagdad. The principal Men of that City, the Janissaries, and the People, exasperated by the Cruelties and Vexations of Ali Basha, their Governor, gathered in a Body about the End of last Month, and attacked him in his Seraglio. He made a vigorous Defence during four Hours; but not being able to withstand their Numbers, he disguised himself in Woman's Clothes, made his Escape through the Crowd, and took Shelter in a Fisherman's House; but the Janissaries getting Notice of it, took him from thence, and carried him to the Forts, where he was immediately strangled.

The Report of the Death of Kerim Khan is quite groundless: Letters from Persia assure us that he still governs that Empire in Tranquility; and that his Brother, who had revolted against him, has been constrained, after being abandoned by the few Troops he had raised, to take Refuge among the Arabs.

Genoa, July 7. The Rebels still continue to besiege St. Fiorenzo. They flatter themselves that they should soon be able to carry that Place, because the Garrison was in Want of Provisions, but the Governor has happily introduced a great Quantity there. The Rebels have a good Store of Artillery, but without Cannoneers or Matrosses to make a proper Use of it.

July 21. The News of the taking of the Tower of Ciraglia, is confirmed by one of our Gallies, which arrived from Corsica the 18th. It was lost by Treachery of three Soldiers of the Garrison, who took Advantage of the Absence of two Officers, to deliver up the Place to the Rebels.

Paris, July 26. It is apprehended, that very strong Representations will be made to the Court, against the proposed Defalcation of 75 per Cent. upon all Canada Bills, converting the remaining 25 into a Fund, with an Interest of 4 per Cent. per Annum, as this is a most flagrant Injury to the Possessors, whether French or Foreigners.

They write from Warsaw, that some of the principal Nobility of Poland are preparing to set out for Mittau, in Order to pay their Respects to her Imperial Majesty of all the Russias, when it is whispered, that some Propositions, for an Accommodation with the Lords who have retired out of Poland, will be brought upon the Carpet, not without probable Hopes of Success.

A Frenchman, who is at present a Slave at Saïce, has found Means to transmit a Letter to Marseilles, containing an Account of the Force of three Corsairs that are actually at Sea, and of seven more that are preparing to sail from that Port; one of which is commanded by a Tunisien, who gives out that he will proceed to America: But if this Man's Relation may be depended upon, these Vessels, though well manned, are very ill provided in all other Respects, so that they may be resisted even by Ships of very small Force.

August 3. Prince Angola, as he calls himself, who has been some Time at Paris, was taken up a few Days ago by the Officers of the Police; but the Publick is ignorant both of the Cause of his being apprehended, and the Place of his Confinement.

Warsaw, July 16. We learn from the Country of Zipsé, that the Noblemen and Gentlemen of Count Branicki's Party, who are there in great Numbers, frequently consult together about what is proper for them to do in the present Conjunction. However we can foresee that they will soon come to a Resolution, either to take some Step to increase their Party, or conform to the Decrees of the Dyet of Convocation, and enter into the general Confederacy.

Vienna, July 21. As the Face of Affairs in Poland does not correspond to the Declaration which their Imperial Majesties have transmitted to the Primate, our Ambassador and his Resident are ordered to return home immediately.

L O N D O N, June 16.

We hear His Majesty has been pleased to appoint James Macpherson, Esq; (who though upwards of 70 Years of Age, so gallantly distinguished himself as a common Soldier in one of the Battalions of Highlanders, at the Siege of Quebec), to be Secretary-General to the Province of West-Florida; and Saturday that Gentleman set out for Portsmouth, in Order to embark with His Excellency Governor Johnstone for that Place.

June 28. We hear that 1600 Marines are to be immediately raised; for which Purpose a great Number of Parties are recruiting in various Parts of the Kingdom.

Yesterday Morning the Right Hon. William Pitt came from his Seat at Hayes, to Lord Temple's House in Pallmall. At Noon he attended His Majesty's Levee at St. James's, and was there a considerable Time. After Dinner he set out again for Hayes. From the Circumstances of his going to Court, and his having been in Town last Week, the Report continues to gain Ground, that a Change in the Administration is certainly on the Carpet. All good Men wish it were accomplished; for 'til it is, there are no Hopes of putting the Affairs of our Country on a proper and respectable Footing, which the very critical Situation of Things both at home and abroad, so urgently Demands.

It was Yesterday Morning reported, that Orders have been very lately sent to the Governor of Newfoundland, to admit no French Ships of War within a certain Latitude of those Seas, except in Cases of Distress. This is imi-

D'A L E P P O, le 23 de Mai.



NOUS avons reçu les avis suivans, par des lettres de Bagdad. Les principaux de cette ville, les Janissaires et le peuple, irrités par les cruautés et les chagrins que leur donnoit Ali Basha, leur Gouverneur, se sont assemblés vers la fin du mois passé, et l'ont attaqué dans son Serrail. Il s'est vigoureusement défendu pendant quatre heures; mais ne pouvant plus résister aux nombres, il s'est déguisé en habit de femme, et il s'est sauvé à la faveur de de la foule, dans la maison d'un pêcheur où il s'est réfugié, mais les Janissaires en ayant eu avis, l'en ont tiré et l'ont amené au fort, où il a été étranglé sur le champ.

Le bruit de la mort de Kerim Khan est sans aucun fondement. Les lettres de Perse nous assurent qu'il gouverne cet empire encore en tranquillité; et que son frère, qui avoit révolté contre lui, avoit été contraint, après avoir été abandonné par le petit nombre de troupes qu'il avoit levé, à se réfugier parmi les Arabes.

De Gennes, le de Juillet. Les Rebelles continuent le siege de St. Fiorenzo. Ils se flattoient d'emporter la place, parceque la garnison manquoit de provisions, mais le Gouverneur en avoit fait entrer une grande quantité par bonheur. Les Rebelles ont une bonne quantité d'Artillerie, mais ils n'ont ni canoniers ni soldats d'Artillerie pour s'en servir avantageusement.

Le 21 de Juillet. La nouvelle de la reddition de la tour de Ciraglia, est confirmée par une de nos galères qui est arrivé le 28 de Corse. Elle a été perdue par la trahison de trois soldats de la garnison, qui ont profité de l'absence de deux officiers pour rendre la place aux Rebelles.

De Paris, le 26 de Juillet. On soupçonne, qu'on fera de fortes rémontrances à la cour, contre la déduction proposée de soixante et quinze pour Cent, sur les Billets de Canada, en convertissant les vingt cinq pour Cent qui restent en Actions portant un interet annuel de quatre pour Cent, comme c'est faire une grande injure à ceux qui s'en trouvent les possesseurs, tant François qu'étrangers.

On écrit de Varsovie, que quelques uns des Principaux de la Noblesse de Pologne sont des préparatifs pour partir pour Mittau, à fin de rendre leurs respects à sa Majesté Impériale de toutes les Russies.—On dit tout bas, qu' alors quelques propositions pour un accommodement avec les Seigneurs qui se sont retiré de Pologne, viendront sur le tapis, et cela avec quelque apparence de succès.

Un François qui est prisonnier à Saïce, a trouvé le moyen d'envoyer une lettre à Marseilles, par laquelle il donne avis de la force de trois Corsaires, qui sont actuellement en Mer, et de sept autres qui sont en armement pour partir du dit port, dont il y en a un commandé par un Tunisien, qui fait courir un bruit qu'il ira en droiture à l'Amérique; mais si on peut ajouter foi à ce que cette homme rapporte dans sa lettre, quoique ces vaisseaux ont beaucoup d'hommes, ils sont mal pourvus en tous les autres respects, de façon que des navires de très peu de force pourront leur résister.

Le 3 d'Aoust. Le Prince Angola, selon qu'il se stile, qui est depuis quelque tems icy, a été arrêté il y a peu de jours, par les officiers de la police; mais le Public ignore la cause, ainsi que le lieu de son emprisonnement.

De Varsovie, le 16 de Juillet. Nous apprenons du país de Zipsé, que les Seigneurs et Gentilshommes du parti du Comte Branicki, qui y sont en grand nombre, tiennent souvent conseil pour déterminer ce qui sera à propos de faire dans la présente conjoncture. Quoi qu'il en soit, on peut prévoir qu'ils se détermineront bien tôt à faire quelques démarches pour augmenter le nombre de leurs partisans, ou qu'ils se conformeront aux décrets de la Diette de la convocation, en se joignant à la confédération générale.

De Vienne, le 21 de Juillet. Comme l'apparence des affaires en Pologne ne correspond pas à la déclaration que leurs Majestés Impériales ont fait remettre au Primat, notre Ambassadeur et son Résident ont des ordres de revenir incessamment.

D E L O N D R E S, le 16 de Juin.

On nous apprend, qu'il a plu à sa Majesté de constituer Jaques Macpherson, Esq; (lequel, quoique agé d'au dessus de 70 ans, s'est si bien distingué en qualité de simple soldat dans un des bataillons Ecois, au siege de Québec, à la place de Secrétaire Général de la province de la Floride Occidentale; et ce Monsieur partit Samedi pour se rendre à Portsmouth, pour s'embarquer avec son Excellence le Gouverneur Johnstone pour le dit lieu.

Le 28 de Juin. Nous apprenons qu'on doit lever incessamment 1600 hommes de troupes pour la marine; et pour cet effet un grand nombre de partis sont occupés à faire la recrúe en différens endroits du royaume.

Le Très Honorable Guillaume Pitt vint hier de sa maison à Hayes, à celle du Seigneur Temple, dans le quartier de Pal Mal. A midi il se trouva au lever de sa Majesté, à St. James, où il resta pendant un tems considérable. Après diner il partit pour Hayes. De ces circonstances d'avoir été à la cour, et de ce qu'il est venu en ville la semaine dernière, on commence à ajouter foi au bruit qu'un changement dans le ministériat est certainement sur le tapis. Tous les honetes gens en souhaitent l'accomplissement; car jusques à ce que cela ne se fasse, il n'y a aucune espérance de mettre les affaires de notre país sur le pied qui convient pour les rendre respectables, ce que l'état critique des circonstances des affaires domestiques et étrangères exige.

Il s'est répandu un bruit hier au matin, que des ordres avoient été expédiés depuis peu au Gouverneur de Terre-neuve, de ne pas souffrir que les vaisseaux de guerre François passent une certaine latitude en ces mers, ex-

tating the Spaniards at the Havannah, who are extremely jealous even of Merchants Ships.

The Report still continues, that a Squadron of Men of War will be speedily put into Commission; and that the Commissioners of the Victualling-Office have received Orders to prepare accordingly.

It is confidently asserted, that our Ambassador at a certain Court will shortly return to England.

June 30. We hear that some fresh Instructions are shortly to be sent to the Earl of Rochfort, Ambassador at the Court of Spain.

It is reported that two noble Earls will shortly resign, with Pensions of 2000 l. per Annum each.

August 9. His Majesty has appointed Lieutenant Colonel Maitland of the 43d Regiment, to be Deputy Adjutant-General of all the Forces in North-America.

There is now a Talk of sending over a fresh Detachment of Navy Lieutenants from the Half-pay, to command a Chain of armed Cutters on the Spanish Main, and to protect our Logwood Traders in the Gulf of Honduras.

They write from Naples of the 17th ult. that the State of the Air has lately been tried at the Distance of ten Miles round that City, and found to be excessively malignant. The Experiment was made by flying a Piece of Meat at the Tail of a Kite, which in fifteen Minutes discovered Symptoms of Putrefaction: A second Trial was made the 10th, in which the Meat was also tainted, but not to so high a Degree as before. From which there are Hopes that this fatal Visitation will gradually disappear.

Letters from Corsica, dated July 14, say, A Conspiracy was discovered at Bastia on the 10th, which was to have been carried into Execution the next Morning. Some Officers among the Malcontents having, as is supposed, been bribed to murder the brave Paoli, who, though turned of 80, is still the Soul of all our Operations. They met at a Tavern the preceding Night to settle the final Plan of Operation, but waxing warm with the Bottle, a Quarrel arose among themselves, in the Heat of which they mutually charged one another with the intended Assassination: Their Dispute being overheard by the People of the House, Information was given to the Magistrates, upon which the Officers were immediately apprehended, and confessed their intended Design, but refused to declare the Motives that induced them to undertake so barbarous an Action. The generous Paoli was no sooner acquainted with the Affair, than he ordered the Delinquents before him, and discharged them with this remarkable Speech: "Gentlemen, though you had a Design upon my Life, I wou't make use of that Power which the Law gives me over yours; depart in Quiet to your Habitations, and may your Consciences never reproach you with this unhappy Affair, till you hear an Upraising from me:—See now if I deserve to be an Object of your Enmity."

A Cutter has for some Days past been close under the French Shore to watch the Motions of the Ship in which a large Quantity of French Goods is said to be expected on Account of the Domestics of a certain dignified Smuggler.

QUEBEC, November 1.

On Monday last arrived here the Sloop Lovey, Captain Sheverick, from New-York, with 20000 Dollars on Board, for the Use of the Army.

The Greyhound, Captain Alexander Shaw, from Liverpool, is cast away on the Point of Coudre. It is not known whether the Cargo may be saved.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC, Inward Entries.

Ship Ranger, Hubbard Moore,	London.
Sloop Polly, Roger Fogg,	New-York.
—William, Simon Reeves,	North-Carolina.
—Sufanna, John Lockhart,	Philadelphia.
—Lovey, Nathaniel Sheverick,	New-York.

Cleared for Departure.

Ship Loup, Sebastian Henderson,	Glasgow.
—Little William, John Grant,	London.
Brig Two Friends, Nicholas Enouf,	Louisbourg.
Ship Royal George, Thomas Lynch,	London.
—Eltham, Ebenezer Coxen,	—

ADVERTISEMENTS. FOR LONDON,

To sail about the 8th of November,

THE new Ship NEPTUNE, Burthen 250 Tons or thereabouts, JAMES MACKIE Commander; is hourly expected to arrive from Montreal, and has all her Cargo on Board; she has exceeding good Accommodations for Passengers, being contrived for that Purpose: Those that are inclined to take their Passage in said Ship, may apply to FRANCIS NOBLE KNIFE, Esq; of Montreal, to GEORGE ALLSOPP, in the Lower-Town Quebec, or to the Master on Board.

Partira pour LONDRES, vers le 8 de Novembre,

LE Navire neuf LE NEPTUNE, de 250 tonneaux ou environ de port, commandé par JAMES MACKIE, du quel bâtiment on attend l'arrivée de Montreal à chaque moment, avec toute sa cargaison à bord; il a aussi de très bonnes commodités pour des passagers, comme il a été calculé exprès pour cela. Ceux qui souhaiteront de passer dans le dit navire, pourront s'adresser à Francis Noble Knife, Ecuyer, à Montréal, à George Allsopp, à la Basse Ville de Québec, ou au capitaine à bord du dit bâtiment.

TO BE SOLD,

AT Public Vendue, on Saturday next, at the Globe-Tavern, Lower Town, the Sloop GEORGE, Burthen 50 Tuns or thereabouts.

Inventory to be seen at Peter Napier's.



ceptes dans les cas de détresse. C'est imiter les Espagnols à la Havanne, qui sont extrêmement jaloux même de l'approche des navires marchands.

Le Bruit continue de courir encore, qu'on mettra incessamment un escadre de vaisseaux de guerre en commission; et que les Commissionnaires des vivres ont des ordres de faire des préparatifs en conséquence.

On assure pour certain, que notre Ambassadeur à une certaine cour reviendra sous peu en Angleterre.

Le 30 de Juin. On nous apprend, qu'on doit sous peu envoyer des nouvelles instructions au Comte de Rochfort, Ambassadeur à la cour d'Espagne.

Il court un bruit, que deux nobles Comtes résigneront leurs emplois, et qu'ils auront une pension de 2000 l. chacun.

Le 9 d'Avril. Sa Majesté a nommé le Lieutenant-Colonel Maitland du 43 régiment Sous-Aide-Major-Général de toutes les troupes dans l'Amérique Septentrionale.

On parle d'envoyer un nouveau détachement tiré du nombre des Lieutenans de la Marine à la demie-paye, pour commander une chaîne de chaloupes armées à la côte du Continent Espagnol, pour protéger nos commercans en campagne dans le golfe d'Hondouras.

On écrit de Naples, du 17 du passé, qu'on a dernièrement fait une expérience de l'état de l'air à la distance de dix milles autour de la ville, et qu'on l'a trouvé fort empesté. Cette expérience se fit par le moyen d'un morceau de viande qu'on attacha à la queue d'un cerf-volant, auquel on trouva des symptômes de putréfaction en quinze minutes. On a répété l'expérience le 10 et on a trouvé la viande gâtée, mais pas à un si haut degré que la première fois, d'où il y a lieu d'espérer que ce fleau passera peu à peu.

Des lettres de Corse du 14 de Juillet disent, qu'on a découvert une conspiration à Bastia le 10, qui devoit être mise en exécution le lendemain au matin. Quelques officiers du parti des Mécontents ayant été gagnés (à ce qu'on conjecture) à tuer le brave Paoli, qui fait l'ame de nos opérations, quoique âgé d'au dessus de quatre vingt ans, se font assemblés à une taverne la Veille, pour concerter le plan final de cette operation, mais s'étant échauffés par le vin, ils commencèrent à se quereller entre eux, et à s'accuser mutuellement de l'assassin qu'ils avoient intention de faire: Les gens de la maison entendirent la querelle, et en donnerent information aux Magistrats, sur quoi ces officiers furent arrêtés sur le champ, et ils avouèrent le dessein qu'ils avoient, mais ils n'ont pas voulu avouer les motifs qui les avoient engagé à entreprendre une action si barbare. Le généreux Paoli, aussi tôt qu'il eut appris cette affaire, ordonna qu'on fit mener les criminels par devant lui, et il les renvoya après leur avoir fait la harangue remarquable qui suit: "Messieurs, Quoique vous aviez intention de m'ôter la vie, je ne me servirai pas du droit que les loix me donnent sur les vôtres: Rendez vous en tranquillité à vos domiciles, et je souhaite que vos consciences ne vous fassent aucunes réproches de cette malheureuse affaire, jusques à ce que vous en entendiez de ma part: Voyez à présent si je mérite d'être l'objet de votre inimitié."

Une de nos pataches se tient depuis quelques jours tout près de la côte de France, pour veiller le bâtiment dans lequel on attend, à ce que l'on dit, une grande quantité de marchandises Françaises pour le compte des domestiques d'un contrebandier de distinction.

QUEBEC, le 1 de Novembre.

Lundi dernier le bateau le Lovey, commandé par Nathaniel Sheverick, arriva ici de la Nouvelle-York, avec 20,000 piastras pour l'usage de l'armée.

Le Levrier, de Liverpool, commandé par Alexandre Shaw, s'est perdu sur la Pointe de Coudre. On ignore si on pourra sauver la cargaison.

Du BUREAU de la DOUANE de QUEBEC. Déclarations d'Entrées.

Le Navire le Rodeur, commandé par	Hubbard Moore, de Londres.
Le Bateau La Marion, ———	Rodrigne Fogg, de la Nouvelle York.
Le Bateau le Guillaume, ———	Simon Reeves, de la Caroline du Nord.
Le Bateau la Sufanne, ———	Jean Lockhart, de Philadelphie.
Le Bateau le Lovey, ———	Nathaniel Sheverick, de la Nouvelle York.

Acquittés pour partir.

Le Navire le Loup, commandé par	Sebastian Henderson, pour Glasgow.
Le Navire le Petit Guillaume, ———	Jean Grant, pour Londres.
Le Brigantin les Deux Amis, ———	Nicolas Enouf, pour Louisbourg.
Le Navire le Royal George, ———	Thomas Lynch, pour Londres.
Le Navire l'Eltham, ———	Ebenezer Coxen, pour Londres.

AVERTISSEMENTS. TO THE PUBLIC,

WHEREAS the Presentments of Grievances, to be redressed, made by the GRAND-JURY for the District of the City of Quebec, the Twentieth of October last, have been replied to in a Ludicrous Manner; and some evil minded Persons have presumed to decry those Presentments, as well as the Characters of some of the Jurors: These are requesting the Public to suspend their Judgments upon the Whole, 'til a true and fair State of the Case can be laid before them, in both Languages, which shall be done, so soon as Business will permit.

Quebec, 1st Nov-
vembre, 1764. }

JAMES JOHNSTON,
FOREMAN.

L'Embarras des affaires dans la présente saison, ayant privé, et privant encore, les Grands Jurés du District de la ville de Québec, de faire traduire en François, et publier dans les deux langues, leurs représentations du vingt Octobre dernier; ils prient le Public de suspendre à cet égard leur Jugement jusques et immédiatement le de part des vaisseaux pour Europe; après le quel ils lui donneront la satisfaction, de juger alors, avec connoissance.

A Québec, 1 Novem-
bre, 1764. }

JAMES JOHNSTON,
Président des Grand Jurés.

ANY Person willing to contract for a Quantity of BRITISH BRANDY, to be delivered here in May-next, may apply to Mr. SAMUEL MORIN, who will inform him of the lowest Terms.

TOUTE personne qui voudra contracter pour une quantité d'EAU DE VIE BRITANNIQUE, livrable icy dans le courant du mois de Mai prochain, pourra s'adresser à Monsieur SAMUEL MORIN, qui lui communiquera les conditions les plus raisonnables.

The Sloop POLLY, Roger Fogg, Master,



NOW lying at the King's Wharf, will sail for New-York, by the Sixth of this Instant: For Freight or Passage the Master may be spoke with at Mr. Peter Napier's, at the Sign of the Globe.

ALEXANDER MACKENZIE & JOHN GRANT,

Have to sell at their STORE, in the Low-Town of Quebec,

A great Variety of Goods, all imported this Year, and well calculated for the Market, which they will sell CONSIDERABLY UNDER THE COMMON ADVANCE, in Order to finish the Concerns of their Partnership.

And they will receive in Payment, Corn, Timber, or any other Commodity, from such Purchasers as may be inclined to pay in that Way rather than in Cash.

ALEXANDRE MACKENZIE & JEAN GRANT,

Ont à Vendre à leur Magasin, dans la Basse-Ville de QUEBEC,

UNE grande variété de marchandises, toute, reçues cette année, et très propres pour le commerce de ce pays; qu'ils vendront BEAUCOUP AU DESSOUS DU BENEFICE ORDINAIRE, à fin de terminer les affaires de leur Société ci-devant.

Et ils prendront en paiement, du Grain, Bois de Construction, et aucunes autres Denrées, dans le cas que les Acheurs aimassent mieux payer de cette façon qu'en argent.

ON FAIT à SAVOIR,

Que la Seigneurie de la POINTE DE LEVY, située devant la Ville de QUEBEC, et d'où la Ville a été bombardée, EST à VENDRE.

CETTE Seigneurie a 6 lieues Françaises de front sur 6 lieues de profondeur, ou bien 18 miles de front sur 18 de profondeur, ce qui fait 36, lieues Françaises en superficie, ou 324 miles. Sur laquelle Seigneurie il y a plus de 500 habitans d'établi, et plus de 700 terres de prises; chaque habitant a une terre de 3 arpens de front sur 30 arpens de profondeur, ainsi des terres prises. Il y a 3 Paroisses, savoir, St. Joseph, ou Pointe de Levy, St. Nicolas et St. Henry.

Le Domaine de la Pointe de Levy, situé au bord du fleuve, a un arpent demi de front sur 40 arpens de profondeur, avec un circuit de terre sur le bord du fleuve, d'environ 6 arpens de front sur autant de profondeur, sur le quel il y a de construit en pierre, un moulin à farine, d'une meulle, allant par eau, de 50 pieds de long et de 30 pieds de largeur, à deux étages, au bout du dit moulin une boulangerie de 40 pieds de long et de 30 pieds de largeur, bâtie en pierre à un étage: Sur le bord de l'eau un moulin à vent à farine d'une meulle, bâti en pierre, à côté du quel un angar en charpenté de 40 pieds de long sur 24 de largeur pour l'utilité du dit moulin; ces deux moulins sont propres pour les bleds de Bourgeois, avant la guerre on y en mouloit plus de 10000 mil minots pour les Bourgeois: Il y a au deuxième rang des terres de la Pointe de Levy, environ à 30 arpens du moulin, une terre d'un arpent 6 à 7 perches de front sur 30 arpens de profondeur en bois de bout pour l'utilité du moulin; il y a aussi une très bonne pêche à poisson devant le dit moulin; il y avoit avant la guerre un fort beau vergér à côté du dit moulin, lequel a été ruiné pendant le siège.

Le Domaine de St. Nicolas, situé au bord du fleuve, à 18 arpens de front sur 40 arpens de profondeur, sur lequel il y a de construit en bois un petit moulin à farine d'une meulle, allant par eau; avant la guerre ce moulin étoit bâti en pierre et avoit deux meulles; les murailles sont encore bonnes; le moulin étoit de 60 pieds de long sur 24 pieds de largeur, à un étage, un angar à côté en pierre, de 50 pieds de long sur 20 pieds de largeur, dont la muraille est encore bonne: L'anse du moulin fait le plus beau havre qu'il y ait pour les batimens, ils peuvent s'écorer contre le moulin pour décharger: On mouloit à ce moulin avant la guerre plus de 60 mil minots de bled pour les Bourgeois, pour le commerce des farines; il y avoit ainsi avant la guerre un fort beau moulin à scie, la rivière du moulin ayant beaucoup d'eau.

Le Domaine de St. Henry, situé sur la rivière des Etrais-Chemins, à trois lieues du fleuve, est de 3 arpens de front sur 30 à 40 arpens de profondeur, sur lequel il y a de construit en bois un moulin à farine d'une meulle, le dit moulin est de 40 pieds de long sur 24 pieds de largeur, et un fort beau moulin à scie, ces deux moulins sont bâtis aux chutes de la rivière: Outre les Domaines il y a beaucoup de terres réservées pour le bois franc, à la proximité du fleuve.

Les rentes foncières des habitans montent à plus de	4000
Les Lots et Ventes, des Ventes que les habitans se font entre eux, et pour lesquelles ils payent 8 - 6 - 8 pour Cent, peut aller par année à	2000
Les revenus des moulins avant le siège alloient entre trois à quatre mil livres ci,	4000

On observe qu'il y a encore les trois quarts de la dite Seigneurie à concéder, parceque ce qui est concédé n'en fait tout au plus que le quart.

On pourra en voir le plan chez Monsieur CHAREST, à qui elle appartient, où on verra que cette Seigneurie est coupée de plusieurs rivières extrêmement avantageuses pour y placer des habitans, et pour les moulins qu'on voudroit y bâtir, tant pour le commerce des farines, que pour l'utilité des habitans qui s'y établissent; ainsi que des moulins à scie pour des planches et bordages.

On pourra vendre cette Seigneurie par partie de 2 lieues de front sur 6 lieues de profondeur, pourvu cependant que le propriétaire trouve trois acquereurs à pouvoir terminer à la fois.

Il y a en outre à vendre, une maison sise sur le Port, à la place de la ville de Québec, joignant la maison de Monsieur Amiot, de 45 pieds de front et de 70 pieds de profondeur, bien bâtie en pierre, et de trois étages, avec trois belles voutes dans lesquelles il peut tenir huit à neuf cens barriques.

Les personnes qui voudront faire ces acquisitions pourront s'adresser à Monsieur CHAREST demeurant dans la dite maison.

GERMAIN LANGLOIS'S WEEKLY

CIRCULATING LIBRARY, in the Market-Place Upper-Town; consisting of several Hundred Volumes, in English and French, upon the most useful and entertaining Subjects, by the best Authors.

CONDITIONS.

First, THAT every Subscriber shall pay Six-pence per Week, Halifax Currency.

Secondly, That the Money shall be paid upon the Delivery of the first Volume.

Thirdly, That the Person shall leave the Volume of the Book in Germain's Hands if required.

Fourthly, That if any Book should be damaged, whilst in the Custody of a Subscriber, (as burning, blotting, greasing, or tearing any Leaves or Cuts, &c. writing on the Leaves, either blank or printed) the Book is to be kept, and the Price it stands marked at in the Catalogue is to be paid by the Subscriber. Note, if it should belong to a Set, the Whole is to be taken and paid for as rated in the Catalogue, or such Allowance be made to the proprietor as shall be thought reasonable.

Fifthly, Every Subscriber to have what Books he will read in the Week, but not more than One Volume at a Time, and not keep it longer than the Week.

La BIBLIOTHEQUE HEBDOMADAIRE et CIRCULANTE du Sieur GERMAIN L'ANGLAIS, dans la place du Marché, à l'Haute Ville de QUEBEC, consiste en plusieurs centaines de volumes bien choisis, tant en Anglois qu'en François, écrits par les meilleurs Auteurs, sur des sujets intéressans et amusans.

CONDITIONS.

Pr-ment. QUE chaque souscrivain payera six Sols par semaine, d'Argent courant d'Halifax.

Se-ment. Que l'Argent sera payé à la livraison du premier volume.

Tr-ment. Qu'on laissera la valeur du livre entre les mains du Sieur Germain, si il l'exige pour sécurité de le rendre.

Qua-ment. Qu'au cas que quelque livre soit endommagé pendant qu'il sera entre les mains de quelque personne qui aura souscrit (soit ce en le brulant, en le barbouillant de taches d'encre ou de graisse, en déchirant quelques feuilles ou figures, &c. ou en écrivant sur les feuilles blanches ou imprimées) il le gardera et il le payera au prix marqué dans le catalogue. Notez, qu'au cas que le livre endommagé soit un volume de quelque œuvre composé de plusieurs, on sera obligé de prendre tous les volumes et de les payer au prix aussi marqué dans le catalogue, ou de s'accomoder avec le propriétaire pour le damage que cela lui causera.

Cinq-ment. Toute personne qui souscrira aura les livres qu'il jugera à propos de prendre pendant la semaine, mais il n'aura qu'un volume à la fois, et il ne lui sera pas permis de le garder après la semaine finie.

TO BE SOLD,

A Lot of Ground in the Upper-Town, belonging to Madame the Widow L'arche, in the Street called Rue Angélique, 96 Feet fronting said Street, by 48 Feet in Depth, making 4608 Square Feet in Surface; said Lot joins Mr. Donville on the South-East Side, Mr. Bajoryel on the North-West Side, the said Rue Angélique on the Front, and on the Back or North-East Part thereof, to Ground belonging to said Madame L'arche. Any Person inclining to purchase said Lot, will be pleased to apply to Mr. Francis Poncey, living at Grande Côte, in the Lower-Town.—For the Convenience of the Purchaser it may be divided into three or four Parts.

A VENDRE,

UN Emplacement à la Haute Ville, appartenant à Madame Veuve L'arche, sur la Rue Angélique de 96 Pieds de Front sur la dite Rue, et de 48 Pieds de Profondeur, faisant en Superficie 4608 Pieds carrés, joignant le dit Terrain, vers le Sud-Est à Mons. Donville, d'autre Côté vers le Nord-Ouest au Sieur Bajoryel, par devant au Sud-Ouest à la dite Rue Angélique, et par derrière au Nord-Est au Terrain de la dite Dame L'arche: Ceux qui souhaiteront l'acheter auront la Bonté de s'adresser au Sieur François Poncey, demeurant à la Grande Côte de la Basse-Ville.—Pour faciliter l'acheteur on vendra le dit emplacement par quart ou par tiers, étant divisible.

JOSEPH ARNOUX,

Authorized by Power of Attorney, to act in the Name of the Widow Arnoux, his Sister-in-Law,

ACQUAINTS the Publick, that the House in which His Excellency the Governor liv'd, situated in St. Lewis's-Street, in the Upper-Town, is to be sold; it consists of a spacious Parlour, four Rooms, two Closets and a Kitchen, all on the Ground Floor, a Garret, divided into convenient Apartments, that may serve as Lodging-rooms; an other Garret, not divided into Apartments; vaulted Sellars under the Whole; Pier Glasses, and the Pieces of Painting placed over the Doors; a Yard, Sheds, Stables, Coach-houses, Pigeon-house, Ice-house, Cistren and Garden; the Lot is 102 Feet wide in the Front, and 135 Feet at the back Part, by 421 Feet in Depth, enclosed with a good Stone Wall: The Whole to be sold as it now stands. Any Person inclining to purchase the above, will be pleased to apply to said Mr. Arnoux, at the House of Mr. Saint Germain, in St. Lewis's-Street, where said Mr. Arnoux lives.

JOSEPH ARNOUX,

Au nom et comme fondé de procuration de la Veuve ARNOUX sa Belle-Sœur, annonce au PUBLIC,

QUE la maison du Gouvernement, seise à la rue St. Louis, à l'Haute Ville, est à vendre; consistant en un corps de logis à rez de chaussée, composé d'une grande salle, quatre chambres, deux cabinets, une cuisine, un grenier, avec différents appartemens logeables, un second grenier sans appartemens; avec voutes d'un bout à l'autre, glaces, tremaux, et les tableaux placés au dessus des portes; cour angars, écuries, rémises, pigeonnier, glacière, citerne et jardin: Le terrain sur le front de 102 pieds, et 135 pieds sur le derrière, sur 421 pieds de profondeur entouré, d'une bonne muraille de pierre, le tout ainsi, qu'il est et qu'il se comporte. Ceux qui voudront en faire l'acquisition, se donneront la peine de s'adresser au dit Sieur ARNOUX, chez Monsieur Saint Germain, dans la rue St. Louis, où il demeure.

T O B E S O L D,

THE Lands, Fief and Seigneurie of SAUREL, formerly in the Government of Montreal, 2 Leagues and an Half in Front on the River St. Lawrence, viz. One League and an Half above the River Richelieu (or Saurel) where it discharges itself into that Part of the River St. Lawrence called Lake St. Peters, running back 2 Leagues in Depth, and one League below said River Richelieu (or Saurel) by one League also in Depth, bounded at one End by the Seigneurie of Dyamaska, and at the other by the Seigneurie of St. Ours Deshaillons, together with a Tract of one League and an Half in Surface back of said Seigneurie, and annexed thereto by Patent, bounded on the North by the Seigneurie of La Valliere, on the North-East by the Seigneurie of Frezeret, and on the South-West by the Seigneurie of St. Ours, and 7 fine Islands fronting said Seigneurie, viz. St. Ignatius, Round Island, the Island of Grace, Crow-Island, Madames Island, Bares-Island and Hogg-Island. On said Seigneurie there is a Domaine, on which may be sown yearly 50 Bushels of Corn, with a good Dwelling-house, two Barns, a Stable and a good Wind-mill built with Stone; there is also a good Fall where a Water-mill may be built, which would yield a considerable Income, as the Country is well inhabited, and the Inhabitants are obliged to carry their Corn at least 4 Leagues to Mill, there being never a Mill within that Distance round said Wind-mill, which is insufficient for the grinding Half the Grist of this Seigneurie alone. There are on said Seigneurie about 225 Farms let and inhabited, which do not make above one Third thereof; and the present yearly Income amounts at least to 3000 Livres: There has been also a good Saw-mill on said Seigneurie, and there is a navigable Communication between Lake Champlain and the River St. Lawrence by the said River Richelieu (or Saurel) on both Sides of which this Seigneurie is situated, where the Country abounds with good Timber for Boards and Plank.

To be sold also the House and Lot in the City of Quebec, formerly belonging to Mr. De Ramezay, in which Mr. Belot lived, with the Out-Offices and Garden thereto belonging: There are also several Tenements on said Lot let for ever, which pay 46 Livres 16 Sols per Annum Ground Rent; said Lot fronts St. Lewis's Street, and runs back 246 Feet as far as Mount-Carmel Street; it is bounded at one Side by Mr. Beaujeu de Villemonde's Lot, and at the other by a Lot belonging to the Representatives of Beauvais.

To be sold also 2 Mortgages (or Constitutes) the one of 5000 Livres, from which there arises a Rent of 250 Livres per Annum, on a House in Montreal, the other of 2000 Livres, on which there arises a Rent of 100 Livres per Annum, on a House in Quebec, in Sault au Matelot Street.

Any Person inclining to purchase said Seigneurie, House and Lot, or Mortgages, may apply to JAMES STRACHAN in Quebec, who will give any further Information that may be thought requisite.

A V E N D R E,

LA Terre Fief et Seigneurie de Saurel, autrefois dans le Gouvernement de Montréal, qui a deux lieues et demie de front sur la rivière de Saint Laurent, à savoir, une lieue et demie au-delà de la rivière de Richelieu (ou de Saurel) où elle se décharge dans celle de Saint Laurent, dans l'endroit qui compose le lac St. Pierre, par deux lieues de profondeur, et une lieue en deça de la dite rivière de Richelieu (ou de Saurel) par une lieue aussi de profondeur, bornée d'un bout par la Seigneurie d'Yamaska, et de l'autre par celle de St. Ours Deshaillons, avec une terre d'une lieue et demi en superficie derrière la dite Seigneurie de Saurel, et qui lui a été annexée par Brevet, bornée au Nord par la Seigneurie de la Vallière, au Nord-Est par celle de Frezeret, et au Sud-Ouest par celle de St. Ours, et sept belles îles devant la dite Seigneurie, à savoir, l'île de St. Ignace, l'île Ronde, l'île de Grace, l'île au Corbeau, l'île de Madame, l'île aux Ours, et l'île aux Cochons. Dans cette Seigneurie il y a un domaine où on peut semer 50 minots de bled par an, avec une bonne maison, deux granges, une écurie et un bon moulin à vent bâti en pierre, il y a aussi une chute sur laquelle on pourroit bâtir un moulin à eau, qui donneroit un revenu considérable, comme le pays est bien peuplé et les habitans sont obligés de porter leur grain à quatre lieues de distance pour le faire moudre, n'y ayant point de moulin à cette distance autour du dit moulin à vent, qui ne suffit pas pour moudre la moitié du grain de la Seigneurie seule. Il y a environ 220 concessions déjà faites dans cette Seigneurie, sur lesquelles il y a des habitans, et qui ne font pas plus que le tiers de la dite Seigneurie, dont le revenu annuel se monte au moins à 3000 livres; il y avoit ci-devant un bon moulin à scie sur cette Seigneurie, et il y a une communication navigable entre le lac Champlain et la rivière de St. Laurent, par la rivière de Richelieu (ou de Saurel) aux deux bords de laquelle cette Seigneurie est située, et le pays aux environs de la dite rivière abonde en bois pour la planche et bordage.

A vendre aussi la maison et emplacement dans la ville de Québec, qui appartenoit ci-devant à mons. De Ramezay, et dans laquelle mons. Belot a demeuré dernièrement, avec les offices, et le jardin dependans d'icelle; il y a une partie de cet emplacement concédée à perpétuité, sur laquelle on a bâti des maisons, qui payent une rente annuelle de 46 livres 16 sols; cet emplacement fait front à la rue St. Louis, et il joint par derrière à la rue Mont Carmel, et il a 246 pieds de profondeur entre les dites rues, il est borné d'un côté par l'emplacement de mons. De Beaujeu de Villemonde, et de l'autre côté par un emplacement appartenant aux Représentans Beauvais.

A vendre aussi deux constituts, dont l'un est de 5000 livres sur une maison à Montréal qui paye une rente annuelle de 250 livres, et l'autre de 2000 livres sur une maison à Québec, dans la rue du Sault au Matelot qui paye une rente annuelle de 100 livres.

Ceux qui souhaiteront d'acheter la dite Seigneurie, la dite maison et emplacement, ou les dits constituts, auront la bonté de s'adresser à JACQUES STRACHAN, à Québec, qui leur donnera tous les autres éclaircissemens qu'ils jugeront être nécessaires.

Q U E B E C: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in St. Lewis's-Street, in the Upper-Town, two Doors above the Secretary's-Office; where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Eight Shillings the first Week, and Two Shillings each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

I M P R I M E par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue de Saint Louis, dans la haute ville de Québec, deux portes au dessus du Secrétariat, ou on recoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avis de longueur modérée, dans une langue, à cinq chelins chaque la première semaine, et un chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer, dans les deux langues à huit chelins la première semaine, et deux chelins par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.

T O B E S O L D,

At WILLIAM HOLLAND's Store, at the House of Messrs. Mounier & Lee, in the Lower-Town, the following Goods, viz.

CHOICE Claret in Bottles,
West-India Rum,
French Brandy,
Florence Oil,
Vinegar in Kegs,
Black Pepper,
Tallow,
Brimstone,
Bolt Iron,
Plate ditto,
Iron Pots,
Grid Irons,

Spikes und Nails,
Frying Pans,
Tobacco Pipes,
French Hats,
Ditto Shoes and Slippers,
Ditto Broad Cloth,
Ditto Hair Powder,
Ditto Paper,
Ditto Glass Tumblers,
Ditto Pewter,
Ditto Knives,
Ditto Fuzees,

with sundry other Articles, which he will sell on the most reasonable Terms, for ready Money or short Credit.

A V E N D R E,

Au Magasin de GUILLAUME HOLLAND, dans la Maison de Messrs. Mounier & Lee, à la Basse Ville, les Marchandises qui suivent, Sçavoir,

D'Excellent Vin de Bourdeaux en bouteilles,
Du Ratifa des Isles,
De l'eau de vie de France,
De l'Huile de Florence,
Du Vinaigre en petits barrils,
Du Poivre noir,
Du Suif,
Du Soufre,
Du fer à martinet,
De la Tole,
Des Chaudrons de fer,
Des Poiles à fire,

Des carvelles et des cloux,
Des pipes à fumer,
Des chapeaux François,
Des fouliers et paitouffes, idem,
Du Drap de largeur, idem,
De la Poudre à cheveux, idem,
Du Papier, idem,
Des Gobelets de verre, idem,
De l'Etain, idem,
Des Couteaux, idem,
Des Fusils, idem,
Des Grilles,

avec bien d'autres articles, qu'il vendra à un prix bien modique, pour de l'argent comptant, ou à court terme.

This is to give Notice to the PUBLICK,

THAT on the Second Day of August last, the Post-Rider, named Lortie, was entrusted by Philip De Jean, Merchant in Montreal, with a large Letter, sealed with a black Seal, directed to Mr. John Rowe, Merchant at Quebec, which he was to deliver to said John Rowe; but the said Lortie, having been examined in the Presence of Witnesses, declared that he lost the same. Whoever shall discover, or has found said Letter, and will be kind enough to deliver it to Mr. John Rowe, at Quebec, or to Mr. Philip De Jean, at Montreal, shall be rewarded for their Trouble by

MONTREAL, } Their most humble Servant,
September 6, 1764. } PHILIP DE JEAN.

LE Public est averti, que le deuxième d'Août dernier, le courier, nommé Lortie, fut chargé par Philip De Jean, marchand à Montreal, d'une grande lettre cachetée en noir, à l'adresse de Mr. John Rowe, marchand à Québec, laquelle lettre il devoit remettre au susdit John Rowe; mais le susdit Lortie, après examination faite en présence de temoins, a déclaré qu'il l'avoit perdue: Ceux ou celles qui pourront decouvrir, ou qui auront trouvé cette lettre, auront la bonté de la remettre à Mr. John Rowe à Québec, ou au Sieur Philip De Jean à Montreal. Ils seront récompensés par

Leur très humble Serviteur,
Montreal, le 6 de } PHILIP DE JEAN.
Septembre, 1764. }

T O B E S O L D,

By GILBERT BARKLY, at the House of Mr. John Ord, (for Cash only)

A Quantity of Wines, consisting of Madeira in Pipes, Half-Pipes and Quarter-Casks, Claret in Hogsheads and Quarter-Casks, Fyall Wines in Pipes, Half-Pipes and Quarter-Casks; as also Molasses by the Hogshead, old Jamaica Spirits by the Punchion or Barrel, Shrub made of old Jamaica Spirits fresh Limons and double refined Sugar, a few Boxes of Citron, Rapee Snuff by the Box, a Quantity of Writing-Paper cut in Quarto and Folio, a Barrel Coffee: Any Person inclining to purchase any of the above Goods, may have them at the first Coast.

A V E N D R E,

Par GILBERT BARKLY, à la maison de Monsieur JEAN ORD (pour de l'argent comptant seulement).

UNE quantité de differens vins, consistans en vin de Madeire en pipes, en demie pipes et en quarts; en vin de Bourdeaux en barriques et en quarts; en vin de Fyall en pipes, en demie pipes et en quarts; ainsi que des molosses par barrique ou par baril, du vieil esprit de la Jamaïque par poinçon ou par baril, du shrub fait de vieil esprit de la Jamaïque de citrons frais et de sucre royal, quelques boites de citron comfit, du tabac rapé en boites, une quantité de papier à écrire coupé en quarto et folio, un baril de café. Tous ceux qui ont besoin d'acheter aucunes des articles spécifiés ci dessus, pourront les avoir au prix coutant, en s'adressant au dit GILBERT BARKLY. 11

LE Sr. Huet, fils, dans la côte de la Basse Ville, continue de prendre à son magasin de Québec, des Ordonnances registrées ou non, à quinze pour Cent, de même qu'à celui de Montréal, chez Monsieur Depré, proche le marché; il recevra la monnoye coupée à l'un et l'autre magasin à cinq pour Cent de perte, et prend les Sols Marqués à bon compte. 7